

heurs de la France, à sa situation présente, aux perspectives de son avenir.

L'assistance était peu nombreuse; quelques membres de l'Assemblée entouraient M. Thiers, parmi lesquels M. Casimir Périer, M. le comte Rampon, M. l'amiral Jaurès.

Le projet proposé par la commission d'organisation militaire sera bientôt présenté à l'Assemblée. D'après les bases générales de ce projet, l'armée territoriale comprendra 172 régiments d'infanterie, 18 de cavalerie, 18 d'artillerie, 18 bataillons du génie et du train d'équipages.

Chaque régiment aura trois bataillons de 6 compagnies chacun; les régiments de cavalerie se composeront de 3 escadrons.

Un dîner parlementaire a eu lieu hier soir à l'hôtel de la présidence à Versailles. On cite parmi les invités plusieurs membres du centre gauche, notamment MM. Casimir Périer, Léon Say, Bérenger, Cézanne, Wolowski, Teisserenc de Bort, etc.

Douze des conseillers municipaux des Andelys sur vingt-et-un ont adressé leur démission au préfet, à la suite de la constitution de la nouvelle municipalité.

A l'ille (Pyrénées orientales) 2 conseillers municipaux, sur 21, s'étant seuls présentés pour assister à la séance d'installation de la nouvelle municipalité, le conseil a été suspendu par arrêté du préfet.

Une circulaire du maire de Périgueux prescrit aux chefs de services et agents chargés de la direction des travaux de la ville, ainsi qu'aux directeurs et fermiers des établissements communaux de ne pas faire travailler leurs ouvriers les dimanches et jours fériés.

On mande de Vienne, le 24 février, que la santé du roi de Hanovre ne laisse plus rien à désirer. S. M. a déjà pu quitter le lit et l'on espère qu'elle pourra sortir en voiture sous peu de jours.

Les nominations ministérielles continuent à Londres. Sont nommés: Lord lieutenant pour l'Irlande, le duc d'Abercorn; chancelier du duché de Lancastre, le colonel Taylor, ministre du commerce (Board of trade) sir Charles Adderley; président du département du gouvernement local, M. Selator Booth; sous-secrétaire des Indes, M. Hamilton.

Les catholiques de Berlin ont envoyé au Pape un télégramme dans lequel ils déclarent qu'ils resteront toujours unis malgré les violences de la persécution.

On désigne comme successeur du cardinal Barnabo à la préfecture de la Propagande, l'un des trois cardinaux suivants: Louis Billio, Belluca, Monaco Lavaletta.

On lit dans la *Sentinelle du Midi* (Toulon): La frégate à voiles, la *Sybylle*, commandant Vignes, a quitté Arzew, dimanche 21 février, faisant route sur Toulon, où ce navire sera désarmé et remplacé par la frégate *l'Alceste*, en cours d'armement dans notre port. En quittant le mouillage d'Oran, la *Sybylle* avait reçu l'ordre de toucher à Arzew pour débarquer tous ses passagers que *l'Alceste* ira prendre au moment de son départ pour la Nouvelle-Calédonie. Les foras d'Oran étant encombrés de réfugiés espagnols, on a dû se décider à choisir le fort d'Arzew pour mettre en sûreté les 200 condamnés que la *Sybylle* emportait dans les établissements pénitenciers de l'Océanie.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Le bilan hebdomadaire de la Banque de France constate les résultats suivants:

Augmentation: sur l'encaisse métallique, 21,156,000 fr.; sur les comptes du Trésor, 17,309,000 fr.; — Diminution: sur le portefeuille commercial, 34,775,000 fr.; avances sur lingots et titres, 665,000 fr.; sur la circulation des billets, 17,532,000 fr.; sur les comptes particuliers, 12,218,000 fr.; sur les bons du trésor, stationnaire.

temps allanguis.

On pouvait se tromper à cette surexcitation factice, tous s'y trompèrent. Les dames du château et Renée, qui aimaient sincèrement Suzanne, se réjouirent de la voir si belle, si charmante, si heureuse; seul, Albert cherchait à s'expliquer et croyait comprendre la nouvelle attitude, la gaieté, la beauté rayonnante de Mlle Germent.

Naturellement il l'expliquait en sa faveur. Allons, se disait-il, *alea facta est*! elle m'aime! pauvre petite, pourquoi ne l'aimerais-je pas?

Et par pitié pour la « pauvre petite » il joignit aussitôt à son amabilité ordinaire une nuance de galanterie qu'il n'avait pas encore osé hasarder, il fut même plus tendre que délicat dans ses prévenances.

Si Suzanne eût été dans son état normal, elle s'en fût aperçue et en eût éprouvé certainement autant de contrariété que d'embarras et de honte. Sans être aussi sensitive que Renée, elle avait l'âme indépendante et fière; son éducation n'avait pas été celle d'un peu étioilé des Parisiennes; la nature à demi sauvage où elle avait été élevée, entre son père, Jacques et le curé, avait développé la franchise et la simplicité de son caractère; son premier mouvement aurait été de se révolter contre des attentions qu'elle ne pouvait autoriser, tandis qu'elle avait accepté si aisément jusqu'alors celles de son ami d'enfance.

L'amendement de MM. Paris et Jules Brame au projet des nouveaux impôts est conçu en ces termes: « A l'expiration du traité conclu avec l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, l'impôt du sucre sera établi à la consommation et les raffineries seront soumises à l'exercice. Le demi décime sur le sel ne sera perçu que jusqu'à cette époque. »

On sait les difficultés qu'a soulevées fréquemment l'application de la loi du 12 juillet 1865 concernant les chemins de fer d'intérêt local. Selon que les lignes concédées par les conseils généraux lui paraissent présenter ou non un caractère d'intérêt général, le gouvernement accordait ou refusait la déclaration d'utilité publique. Pour donner satisfaction aux nombreuses réclamations qui lui sont adressées, le gouvernement se propose de soumettre la question à l'Assemblée, qui aura à déterminer d'une manière précise les signes distinctifs qui donneront désormais aux chemins de fer le caractère d'intérêt général ou le caractère d'intérêt local.

Il résulte d'une circulaire adressée par le ministre des affaires étrangères à nos agents diplomatiques que leurs chancelleries pourront se charger désormais d'effectuer le dépôt légal des marques de fabrique des commerçants français à l'étranger.

On écrit de Lyon à l'Agence Havas: « Il y a eu ces derniers jours, une légère reprise du travail dans les ateliers de la Croix-Roussie. Le *Courrier* constate que la situation industrielle est un peu meilleure. Les métiers se regarnissent; les teinturiers ont repris une bonne partie de leur personnel, les demi-journées ont cessé, et une certaine activité a succédé au malaise général. Les taffetas unis noirs et de couleur, les velours noirs anis, le façonné articles coutants, l'article du Levant, la tapisserie sont assez demandés depuis quelques jours. » Les fabriques d'impression sur étoffes reprennent les ouvriers qu'elles avaient été obligées de renvoyer temporairement.

Réformes financières.

M. H. Six, ancien membre de la Commission des hospices de Lille, vient de publier une brochure intitulée: *Projet d'amortissement des 1,300 millions que l'Etat doit à la Banque de France, et de la dette consolidée, s'élevant à 748,593,642 fr. de rentes annuelles.*

Pour arriver à ce résultat, il faut, d'après l'auteur, prévoir aux budgets, à partir de 1874 et chaque année, une somme de 200 millions:

Pour l'extinction, en vingt-quatre ans, des 1,300 millions dus à la Banque de France;

Pour l'amortissement, en quatre-vingt-deux années, de la dette consolidée s'élevant à 748,593,642 fr. de rentes annuelles.

Voici comment M. H. Six développe ces propositions:

L'Etat doit à la Banque une somme de 1,300 millions dont le remboursement doit être effectué en six ans et demi, par 200 millions par an outre les intérêts à raison de un pour cent l'an.

Si la convention intervenue dans ce sens reçoit son exécution, la Banque touchera au total 49,500,000 francs d'intérêts; tandis que si elle consentait à ne recevoir annuellement, en plus des intérêts à 1 0/0, que 50 millions pendant chacune des 23 premières années et 150 millions à la 24^e année, époque de l'échéance de son privilège, elle toucherait 174 millions d'intérêts au lieu de 49 millions et demi; soit un bénéfice supplémentaire de 124 millions et demi, en même temps que l'Etat, de son côté, réaliserait de ce chef un avantage de 696 millions, et que, par l'emploi annuel qu'il ferait, en achats de rentes, des 150 millions formant le complément des 200 millions, il rendrait six ans et demi plus vite à la circulation, c'est-à-dire à la disposition de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, un capital d'un milliard environ: ce qui faciliterait les grandes entreprises et viendrait en aide au pays, pour faire face aux lourdes charges qui devront fatalement continuer encore longtemps à lui incomber par suite de ces malheureux événements dont la France vient d'être accablée.

La dette consolidée grévante nos budgets s'élève à 748,593,642 fr. de rentes diverses, ce qui, au dernier vingt, représente un capital de 14 milliards 791 millions 872 mille 840 francs que je propose d'amortir en 82 ans conformément au tableau ci-dessous.

De l'adoption de cette mesure, il résulterait que l'annuité fixée à 200 millions (comme celle prévue au budget de 1874) ne serait en réalité supportée pour ce chiffre qu'une seule fois, attendu que chaque année la dette consolidée serait diminuée proportionnellement à l'extinction de l'importance des rentes rachetées; de façon qu'à l'expiration de la 24^e année on aurait, outre les intérêts, remboursé à la Banque de France un capital de 1,300 millions, et la dette consolidée serait réduite de 165 millions de rentes représentant au dernier vingt, 3 milliards 300 millions.

A partir de 1901, l'amortissement de 200 millions compris, le pays aurait moins à payer qu'il n'avait été rien amorti, et la dette consolidée continuant à être diminuée de dix millions de rentes chaque année, il ne resterait à payer, y compris l'amortissement:

En 1905	que 703 millions.
1915	603
1925	503
1935	403
1945	303
1955	203

75,466,482 pour solde.

C'est-à-dire qu'à partir de 1936, les prévisions budgétaires pourraient être de 961 millions 593,642 fr. inférieures à celles de 1874.

On le voit, tout est à l'avantage de l'amortissement: en effet, si d'un côté les

contribuables auraient à supporter un surcroît de charges pendant un certain nombre d'années, il ne faut pas perdre de vue, qu'à moins de nouvelles institutions, pour venir en aide aux classes pauvres, au profit desquelles on pourrait utiliser une partie des sommes à provenir des réductions opérées sur la dette consolidée, à partir de la 28^e année ces charges seraient moins lourdes que si l'on conservait la situation actuelle.

Ce n'est donc que semer pour récolter; et un grand avantage qui en résultera pour le pays, c'est que chaque année, le capital employé à l'amortissement des rentes va se répartir dans toute la France en placements divers, au grand profit de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, ce qui augmentera le bien-être de tous, et rendra notre pays, on peut l'espérer, le plus prospère du monde.

Je crois la France assez riche pour supporter 2 milliards 1/2 d'impôts, l'essentiel serait de viser à en améliorer la répartition.

A mon humble avis, une part des impôts devrait être prise sur le capital; elle pourrait, sans inconvénient grave, être fixée à trente centimes par cent francs de la fortune réelle de chacun, c'est-à-dire des dettes passives réduites. Comme M. Menier, j'entends par fortune réelle la valeur totale de ce que l'on possède sans distinction de forme; valeurs mobilières et immobilières, capitaux employés dans toutes les entreprises, meubles, objets d'art, etc.

Une autre part pourrait également être prise sur des bénéfices réalisés, dans toutes les entreprises commerciales, industrielles, agricoles, en excédant 5 0/0 pour intérêts des capitaux engagés, c'est-à-dire sur les dividendes; cet impôt pourrait être établi à raison du vingtième des bénéfices réalisés en plus de l'intérêt des capitaux engagés dans les affaires.

Moyennant l'établissement de ces deux nouveaux impôts, qui produiraient probablement plus d'un milliard chaque année, il va sans dire que tous les autres impôts et augmentations d'impôts qui ont été établis depuis le 1^{er} juillet 1870 seraient abolis, et que ce qui resterait en excédant de recettes serait employé à l'allègement des divers impôts et taxes de consommation.

Que pourrait-on trouver d'excédent dans 30 centimes par 100 francs sur les fortunes particulières et dans un vingtième des bénéfices réalisés supplémentairement au prélevement déjà opéré d'un intérêt de 5 0/0 sur le capital? Aujourd'hui, sur le revenu des obligations aux porteurs représentant les emprunts faits par les villes, l'impôt s'élève à plus de 7 0/0. (Sur les coupons de la ville de Lille emprunt de 1868, à 4 1/2 pour cent, il est retenu quatre-vingt centimes sur 11 fr. 25 c.)

En maintenant les recettes annuelles de l'Etat à 2 milliards 500 millions, on pourrait, au fur et à mesure des diminutions produites par les réductions sur la dette consolidée actuelle, employer l'importance de ces diminutions à améliorer le sort des classes pauvres, tant par l'extension de l'instruction publique à la jeunesse, que par des institutions de prévoyance pour venir plus efficacement et plus honorablement en aide à la vieillesse et aux infirmes.

Dans le tableau ci-dessous, je prendrai pour base de mes calculs les prévisions du budget de 1874, fixées comme suit:

748,593,642 dette consolidée (rentes)
200,000,000 amortissement de la dette
à la Banque de France
13,000,000 intérêt à 1 0/0 sur 1,300 millions dus à la Banque de France.

Total 961,593,642 francs.

J'ai adopté le dernier vingt, (bien qu'au taux actuel de la rente les calculs auraient pu être faits autrement) parce que l'amortissement s'effectuerait d'après les bases indiquées, il s'écoulerait peu d'années avant que la rente cinq pour cent ne dépasse le cours de 100 francs.

Il me paraît même certain que plus on approchera du terme de l'amortissement, plus la rente montera; ce qui, probablement, reculera de plusieurs années le terme de la dernière annuité fixée à l'année 1955; il n'y a pas à se préoccuper de cette éventualité, attendu que ce serait la preuve de la prospérité nationale.

Henri Six.

ÉTRANGER

SUISSE. — On mande de Porrentruy à la *Liberté*, de Fribourg:

« Les ursulines, expulsées par le gouvernement bernois, se retirent, dit-on, à Maiche (Doubs), dans le château que Mme la comtesse de Montalembert a mis gracieusement à la disposition des pauvres exilées. »

« Les ursulines y transporteront leur pensionnat. »

ALLEMAGNE. — La lutte que l'empereur Guillaume soutient « au nom de la liberté et du bien-être des nations » continue à porter ses fruits. Mgr Melchers, archevêque de Cologne, coupable d'avoir pourvu ses séminaires de professeurs, les écoles congréganistes de maîtres, et les cures vacantes de pasteurs, vient d'être condamné par le tribunal de Cologne, pour les deux premiers crimes, à 400 thalers d'amende, ou, à défaut de paiement, à quatre mois de prison, pour le troisième, à 1,000 thalers d'amende, et éventuellement à dix mois de prison.

TURQUIE. — Nous apprenons qu'Ismaïl-Pacha est mort subitement à Constantinople. Il sortait du palais, où venait d'être signée sa nomination de gouverneur de la ville, quand il a été frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

ÉTATS-UNIS. — Le *Daily News* annonce que les Indiens Sioux se soulèvent de tous côtés, parcourant le pays en pillant et incendiant tout sur leur passage. Les troupes américaines font des reconnaissances dans toutes les directions, afin d'empêcher, s'il se peut, les rassemblements des forces indiennes et l'ouverture des hostilités, dans ce moment où les Etats-Unis ne pourraient mettre en mouvement une armée suffisamment nombreuse pour réprimer cette insur-

rection. L'opinion publique se montre fort émue de ces nouvelles; toutefois, il convient de constater que les populations blâment hautement la politique suivie par le gouvernement vis-à-vis des Indiens.

ROUBAIX - TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Council municipal de Roubaix.

Session ordinaire de février.

Présidence de M. DESCAT.

Séance du 25 février 1874.

Sont présents: MM. C. Descat, maire, L. Watine, Scrépel-Roussel, Troulemonde-Nollet, Motte-Bossot, adjoints; J. Derognaucourt, A. Famechon, Achille Scrépel, Joseph Quint, Ch. Junker, Ch. Daudet, A. Hindré, Dellebecq-Desfontaines, Henri Parent, Louis Barbotin, Henri Scrépel, Moïse Rogier, Paulin Richard, Delcourt-Tiers, Godefroy, A. Talon, Carrette-Pennel, Augustin Morel, Charles Roussel, J.-B. Delplanque, L. Willem.

Sont absents: MM. Delaporte-Bayart, en voyage, Edouard Delattre, indisposé, Labbe Copin, en voyage, Désiré Sival, empêché, C. Castel, Pierre Flipo, absent, A. Barbaux, absent, Léon Foveau, en voyage, B. Coulogne.

Le Conseil,

Entend lecture du procès-verbal de la séance du 18 février et à l'unanimité en approuve la rédaction avec la radiation demandée par le secrétaire de deux lignes insérées à son insu;

Entend lecture du procès-verbal de la séance du 23 février, à l'unanimité en approuve la rédaction;

Entend communication d'une lettre de M. Junker, demandant que le secrétaire-adjoint soit admis aux séances du Conseil pour aider à la rédaction des procès-verbaux;

Emet le vœu que la ville de Roubaix soit autorisée à se pourvoir en cour d'appel contre un jugement avant faire droit, rendu par le Tribunal civil de Lille à propos de l'affaire du droit de place;

Vote un supplément de 130 fr. 35 pour intérêts échus d'une indemnité à payer à M. Ed. Brame;

Vote sur l'exercice 1873 un crédit de 930 fr. à payer au sieur Leterme pour fournitures à M. Godey;

Vote sur le même exercice un crédit de 2,572 fr. représentant l'annuité due par la ville pour intérêt de l'emprunt pour les chemins vicinaux;

Vote un crédit de 4,270 fr., part attribuée à Roubaix dans l'entretien de l'Espierre, du Trichon et du riez Saint-Joseph;

Approuve le rapport de la commission spéciale proposant de voter un crédit supplémentaire de 3,500 fr. pour les asiles et écoles des filles de la Sagesse;

Approuve le procès-verbal de réception définitive des travaux de grosses réparations à l'église Notre-Dame d'où résulte une économie réalisée de 2,549 francs 84;

Approuve le procès-verbal de réception définitive des travaux d'agrandissement et d'amélioration de l'école de filles de l'Hommelet, et vote un supplément de crédits de 3,037 fr. 59 pour lesdits travaux;

Vote au budget supplémentaire de 1874, un crédit de 373 fr. 21 pour remboursement à M. Carpentier de la part qui lui revient dans le produit des matériaux vendus au boulevard de Strasbourg;

Vote au même budget un crédit de 1,750 francs pour pose de repères destinés au nivellement général des rues;

Renvoie à la commission des travaux publics l'examen d'un devis du directeur des travaux pour l'établissement d'une passerelle sur le canal;

Vote un crédit de 600 fr., à inscrire au budget de 1874, pour mobilier des écoles de frères Notre-Dame, St-Vincent-de-Paul et Turgot;

Vote un crédit de 300 francs pour demi-bourse à l'institut de Ronchin-lez-Lille, en faveur du jeune Leenart, Cyrille, sourd-muet;

Approuve le marché de gré à gré passé entre le maire et la maison Dobritz frères de Lille, pour habillement du personnel de la police;

Adopte les conditions du bail à passer avec le sieur Henri Lezaire, cultivateur, pour location de terres à Croix appartenant à la ville;

Autorise le directeur de la Condition publique à acheter les papiers d'emballage et autres objets de consommation journalière nécessaires à son service, après avoir préalablement consulté la commission de surveillance de cet établissement;

Accorde décharge au compte du receveur municipal d'une somme de 1,076 francs 57, reconnue irrécouvrable, pour fourniture d'eau en 1872;

Donne avis favorable à l'acceptation par la fabrique de l'église Notre-Dame d'un legs de M. Ferdinand Ployette;

Vote un crédit de 212 francs 14 pour restitution de droits de concession au cimetièr;

Renvoie à la commission des finances le budget des hospices pour 1874 modifié par l'administration des établissements hospitaliers.

Le secrétaire, CH. JUNKER.

Par arrêté de M. le ministre de l'Instruction publique, en date du 31 janvier dernier, deux sessions d'examens auront lieu annuellement dans les Ecoles de médecine et de pharmacie pour les réceptions d'officiers de santé, de pharmaciens de 2^e classe et de sages-femmes du 2^e degré.

La première session aura lieu au mois d'avril, la deuxième au mois de septembre.

MM. les candidats aux diplômes d'officier de santé, de pharmacien et de sage-femme de 2^e classe, qui désiraient subir leurs examens au mois d'avril 1874, sont invités à se faire inscrire avant le 12 mars prochain, au secrétariat de l'Ecole de médecine, rue des Flandres.

Par décret inséré à l'Officiel d'aujourd'hui, sont nommés:

Juge de paix du canton de Condé (Nord), M. Goubert, juge de paix d'Avesnes-le-Comte, en remplacement de M. Gambart, qui a été nommé juge de paix à Orchies.

Juge de paix du canton d'Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais), M. Duflos, ancien suppléant, en remplacement de M. Goubert, qui est nommé juge de paix à Condé.

Par décret du 24 février, M. Bouillier du Retail, juge suppléant à Dunkerque, est nommé juge suppléant à Tours.

Un anonyme a adressé, le 26 février courant, par la poste, à la Trésorerie générale, une somme de 200 fr., avec cette mention:

« Fr. 200, qui contribueront pour leur part à combler le vide des 5 milliards, » à encaisser.

UN ANONYME.

Cette somme a été encaissée au profit du Trésor.

Nous parlions ces jours derniers du projet d'impôt sur les chiens de forte race au passage de la frontière; voici le texte du projet de loi en discussion:

« Il est établi sur les chiens de forte race, à l'exportation par la frontière de terre, un droit de 6 francs par tête, décime compris.

Seront considérés comme chiens de forte race, ceux qui auront 325 millimètres ou plus de hauteur au milieu de l'échine. »

Il faut ajouter que les chiens belges qui servent aux bergers sont exemptés de cette mesure.

Un vol considérable a été commis la nuit dernière dans la rue de Nouveaux.

Des malfaiteurs se sont introduits chez un horloger en escaladant le mur de clôture de la cour, donnant sur la campagne. Le magasin a été littéralement pillé; on a enlevé bijoux, montres, chaînes en or et argent, etc., etc.; on n'a laissé que les pendules trop lourdes pour être emportées.

Nous avons entendu évaluer l'importance du vol à 4 ou 5,000 fr.

Avant-hier soir, un domestique de M. Wintrebert, directeur de messageries, s'apercevant qu'une balle de tissu qu'il venait de charger sur son camion avait disparu, porta plainte à la police. Hier matin, deux individus étaient arrêtés à la frontière belge et trouvés en possession des pièces de tissu qu'ils avaient partagées en différents lots pour pouvoir plus facilement les emporter. Ces individus, qui ont déclaré se nommer Alphonse Hest et Varoustad et habiter Lille, n'ont voulu, jusqu'à présent, faire aucun aveu; mais la marchandise volée a parfaitement été reconnue par M. Wintrebert.

Deux enfants, Léon Heu et Louis Seigneur, âgé, le premier, de 10 ans, le second de 13, ont été arrêtés hier, dans la rue du Fresnoy, au moment où ils allaient vendre un panier de charbon qu'ils avaient volé. Depuis huit jours et plus, ces enfants vendaient le produit de leurs vols, — quand ils ne le portaient pas chez leurs parents, et, malgré les soupçons, on n'avait pu les prendre sur le fait.

Nous avons parlé d'un vol commis ces jours derniers, au préjudice d'un marchand de la rue du Vieil-Abreuvoir; il y a environ deux mois, ce marchand était victime d'une escroquerie du même genre.

Hier, à la suite de recherches multipliées, la police de sûreté a mis la main sur une femme, nommée Julie L... qui a été reconnue pour être l'auteur de plusieurs escroqueries commises en janvier dernier. On croit qu'elle fera des aveux et fera connaître sa complice.

Elle a été reconnue par deux marchands de la rue du Vieil-Abreuvoir, chez qui elle a enlevé des marchandises, en donnant de faux noms.

Julie L... habite Tourcoing; elle est dans une position aisée; on ne sait ce qui a pu la porter à faire ce vilain métier.

La police de Tourcoing a arrêté, ces jours derniers, quatre individus pour contravention à des arrêtés d'expulsion.